



Assemblée générale

Distr. générale
18 mai 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme Quarante-septième session

21 juin-9 juillet 2021

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

Liberté d'opinion et d'expression

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Note du secrétariat*

1. Dans sa résolution 44/12 sur la liberté d'opinion et d'expression, le Conseil des droits de l'homme a prié le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir un rapport sur les bonnes pratiques concernant la mise en place de cadres normatifs nationaux qui favorisent l'accès aux informations détenues par des entités publiques, et l'a prié de lui soumettre ce rapport à sa quarante-septième session.

2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas été en mesure de s'acquitter de cette tâche dans le délai prescrit. Il compte soumettre le rapport au Conseil à une session ultérieure, dès que la situation financière le permettra.

* Il a été convenu que la présente note serait publiée après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

